

des bottes de cavalier une fois l'an. Mais quelle escroquerie que de dire qu'il faut un démon pour faire peur au monde! Pauvre Peter Lougheed! Il n'a pas le physique de l'emploi. Du fond de sa province, il ne peut tout simplement pas s'écrier «Hail Columbia», il est bien trop accommodant! Il a offert de vendre le pétrole du peuple à 85 p. 100 du prix international, puis il a offert 75 p. 100. Certains se demandent «Pourquoi? On ne vous remerciera pas. Vous êtes l'homme à abattre». On se sert de la propagande pour détruire les gens. Ce n'est pas ce dont le Canada a besoin en ce moment. Nous nous battons à propos d'une chose sans importance qui s'appelle l'argent. Cela ne vaut pas la peine de briser notre pays en tentant d'utiliser cette technique qui consiste à détruire un homme et à tenter de le convaincre qu'il est le chef de l'opposition.

● (2050)

Avant de laisser cette question des droits, je dois signaler qu'ils ne peuvent être parfaits, qu'ils soient inscrits dans la constitution ou dans des lois. On peut tenter de faire le mieux possible, mais la situation change. Doit-on alors les laisser tels quels, afin de pouvoir les modifier facilement, ou bien les enchâsser de façon qu'on ne puisse presque plus les modifier? Il y a des arguments valables dans les deux cas. Je dis simplement que peu m'importe ce qu'on fera, ce ne sera pas parfait. Dès qu'on aura terminé, quelqu'un viendra dire qu'il faut faire des changements, car notre façon de penser aura évolué.

Avant tout, j'hésiterais à priver de ses droits une province dotée d'une profonde culture. Je prétends qu'il est fort dangereux, de priver au nom du bilinguisme, le Québec, le Manitoba et je dirais même la Colombie-Britannique du droit d'avoir la haute main sur les questions de langue. La langue est le point fondamental de leur culture et de leur enseignement. A mon avis, il faut absolument faire confiance aux provinces, autrement il n'existe pas de pays.

J'hésiterais à diviser le pays à propos d'une question aussi artificielle. Elle a été résolue. Nous le devons à des gens comme René Lévesque qui nous a obligés à examiner la question à fond. Il y en a eu d'autres, mais René a très bien réussi. Il nous a donné l'impulsion. Bien sûr, il est socialiste et avoue franchement qu'il n'aime pas les anglophones, notamment ceux de Grande-Bretagne et de Montréal, mais il aime bien les autres. Je le comprends.

Oublions ces considérations artificielles. Voyons comment nous pouvons le mieux garantir ces droits. Qu'on prenne la Déclaration des droits de M. John Diefenbaker et qu'on l'inscrive dans la Constitution ne change pas grand-chose. J'en viens à la question dont j'ai commencé de parler. Je suis content que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) soit présente. Vous rendez-vous compte, monsieur l'Orateur, qu'elle est la seule avec moi dans toute la Chambre à reconnaître que nous avons volontairement agi de manière discriminatoire à l'égard des orphelins, au cours des sept ou huit dernières années, grâce à la législation fédérale et à son ministère, avec les différents ministres qui l'ont dirigé? Pour le reste d'entre nous, les orphelins ne nous intéressaient guère. Madame le ministre a eu le courage de reconnaître cette discrimination, mais nous ne pouvons pas changer la situation. Pour faire tomber les mandarins, il faut en effet exercer des pressions énormes. Or, ces pressions, ne peuvent jouer que si le

La constitution

premier ministre (M. Trudeau) fait cause commune avec les ministres. Je veux simplement montrer que personne ici n'est vraiment à l'abri des reproches.

Je pourrais aussi parler de la sécurité aérienne. L'administration d'Ottawa agit de manière discriminatoire à l'égard de tous ceux qui volent à bord d'avions commerciaux. Je fais bien entendu allusion à ceux qui meurent dans des appareils de ce type.

Voyez par ailleurs les attaques qui ont été portées contre la famille à la Chambre au cours des dix dernières années. Des menées insidieuses ont eu lieu contre la famille, institution à la base de toute société, chez les Jaunes, les Noirs, les Rouges comme chez les Blancs. Au nom de grands objectifs, nous avons laissé l'institution familiale être victime d'attaques. La famille relève de la Déclaration des droits de M. John Diefenbaker. C'était la seule déclaration dans le monde à parler de la famille parce que toutes les déclarations des droits précédentes dans le monde entier émanaient de gouvernements libéraux. La doctrine libérale prône avant tout l'individualisme. Il n'est pas surprenant qu'un gouvernement conservateur s'intéresse à la famille, car à l'individualisme nous ajoutons les droits des groupes et le principal groupe, c'est justement la famille.

On a attaqué la famille, ici même à la Chambre, devant mes yeux, et je suis resté assis, coi, me demandant comment je pouvais me taire alors qu'on violait ainsi la charte des droits. Loin de moi de m'en excuser. La situation est si grave que les deux chambres du Parlement, le Sénat et les Communes, ont créé un comité pour enquêter sur la principale technique servant à réduire nos libertés, soit le comité des textes réglementaires. Il a une liste longue comme le bras d'infractions à la charte des droits. Le comité va siéger pour Dieu sait combien d'années, puis présenter ses recommandations dont l'examen sera ensuite confié à un autre comité.

Où donc sont les voix de la liberté lorsque nous voyons ces droits rognés chaque jour à la Chambre? Ensuite, nous nous levons pour proclamer d'un ton papelard que nous voulons la liberté, que nous voulons inscrire les droits dans une charte. Pas un seul d'entre nous n'osera se regarder dans la glace et déclarer qu'il est foncièrement honnête à cet égard.

Je tiens à terminer mon intervention sur une note positive. J'ai dit plus tôt que si j'en avais le temps, je parlerais du fédéralisme coopératif. Les questions sur lesquelles nous sommes opposés aujourd'hui et que nous essayons tous de trancher n'ont rien de nouveau. J'ai fait partie d'un gouvernement qui, à tort ou à raison, a tenté d'instituer un nouveau genre de relations avec les provinces. Je crois être l'inventeur de la formule «fédéralisme coopératif».

A une certaine époque, j'avais à mon actif la signature de 60 à 70 ententes avec les provinces; elles portaient sur les routes, les ressources, les forêts, la transmission de l'électricité, bref, sur à peu près n'importe quoi. Nous nous entendions bien.

Nous avons institué le Conseil canadien des ministres des ressources dont le premier président fut René Lévesque. Lorsqu'il s'est rendu compte que ce n'était pas l'angle politique qui nous motivait, mais l'avenir d'une ressource, nous avons décidé qui en aurait la responsabilité et nous avons demandé au niveau de gouvernement choisi de s'acquitter de ses fonctions. Nous nous entendions bien. Voilà ce que nous avons réussi à faire. Nous avons travaillé avec les municipalités. Même Duplessis a travaillé avec nous. Ce fédéralisme coopératif